

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÉS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 006-9796/21/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Centre International de Poésie Marseille (CIPM) dans le cadre du Contrat Territoire Lecture pour réaliser un programme d'actions et de rencontres littéraires - Approbation d'une convention MET 21/18521/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Centre International de poésie Marseille (CIPM) forte d'une expérience de 30 ans promeut la poésie contemporaine sous toutes ses formes et dans ses relations aux autres arts et disciplines de la pensée en invitant le plus grand nombre possible de poètes et de spécialistes de poésie à venir rencontrer le public, lire, exposer, répondre aux questions, parler des pratiques et des formes, traduire, transmettre leurs connaissances, leur passion pour l'écriture et la lecture et présenter les résultats de leurs travaux.

Ce projet souhaite répondre aux objectifs de Lecture Publique soutenue par la Politique de la ville et à ceux du Contrat Territoire Lecture de la Métropole Aix-Marseille Provence signé avec les services de l'Etat : ancrer la bibliothèque comme un lieu culturel à part entière que l'on peut fréquenter en temps scolaire et périscolaire, donner du sens à l'accueil en bibliothèque, proposer une approche culturelle renouvelée de la bibliothèque, développer des événements créatifs, festifs et participatifs. Il a aussi pour objectifs d'ouvrir les jeunes à la pensée contemporaine et aux questions environnementales, renouveler leur approche de la biodiversité du territoire qu'ils habitent comme de leur environnement social.

Le CIPM prévoit ainsi d'organiser quinze rencontres en 2021. Dix d'entre elles seront articulées à la nouvelle forme de résidence : « Les résidences d'étude », les cinq autres conserveront la forme d'une invitation libre, ainsi que quatre expositions. Elle prévoit également de reprogrammer les invitations qui n'ont pu avoir lieu en 2020 et aussi les délégations de programmes.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

Le CIPM articule en 2021 l'ensemble de ses actions et de sa programmation à un travail spécifique mené dans le cadre du dispositif national des « Rendez-vous en bibliothèque » sur sept quartiers prioritaires « Politique de la Ville » répartis équitablement sur le territoire d'Aix-Marseille Provence Métropole : Marseille, Aix, Aubagne, Salon de Provence, Val de Durance, Etang de Berre (zone Est), Etang de Berre (zone Ouest).

Pour réaliser ses objectifs sur le territoire métropolitain, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 20 000 € en 2021 (n° GU 2021-00788), la Métropole propose un financement à hauteur de 15 000 € de subvention pour le fonctionnement de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°MET 17/5681/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n°MET 18/7333/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 approuvant le Contrat Territoire Lecture ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement à l'Association Centre International de poésie Marseille 15 000 euros en soutien aux missions et actions sur le territoire métropolitain.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Métropole, chapitre 65 - nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON